

PARCOURSUP 2025 : Remontée des fichiers SIECLE et notes

Délégation régionale académique d'information et d'orientation - site Créteil

Affaire suivie par : Pôle Postbac

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.saio-postbac@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Annexe : Fiche technique : remontée SIECLE terminale 2025

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle campagne d'admission Parcoursup 2025, nous vous informons que plusieurs opérations doivent être réalisées sur votre site de gestion Parcoursup, afin de permettre la remontée des bulletins de vos élèves de terminale :

La priorité est donnée à la remontée des fichiers SIECLE qui doit être effectuée **jusqu'au 10 janvier 2025** depuis la rubrique « Elèves », « SIECLE » de l'interface "Établissement d'origine" de votre site de gestion Parcoursup.

Cette première importation de données provenant de SIECLE pourra être modifiée ou complétée par la suite grâce à d'autres imports.

À partir de février 2025, le transfert automatisé des données sera mis en place via un web service. De ce fait, aucune donnée issue de SIECLE ne peut désormais être modifiée depuis votre site de gestion Parcoursup en dehors des situations dérogatoires présentées dans la FAQ.

Nouveauté : il est nécessaire que l'adresse courriel des élèves saisie dans SIECLE soit valide. En effet, elle sera utilisée par Parcoursup afin d'envoyer un peu avant le 15 janvier, à chaque élève de Terminale, un message pour activer son compte sur la plateforme.

Nous vous transmettons en annexe la note technique de la DRAIO- site Créteil concernant la remontée SIECLE uniquement. Une FAQ « Remontées Siècle et Gestion des élèves » est également disponible depuis la rubrique « Informations », « Documentation » de votre site de gestion Parcoursup.

La remontée des notes de terminale pourra être effectuée à partir du 3 février et **jusqu'au 27 mars 2025**, dernier délai.

.../...

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'effectuer ces opérations dans l'ordre et selon les délais fixés, afin de faciliter l'inscription et la création des dossiers de vos élèves sur Parcoursup, à partir du 15 janvier 2025.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Francette Dalle Mese**

**La déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation adjointe, cheffe du service
académique d'information et d'orientation
Elisabeth Boyer**